



**Le  
guide  
pratique**

# Le contexte

Pour une majorité de Français, la question du pouvoir d'achat et de l'environnement est essentielle.

## Comment concilier les deux sujets ? Est-ce vraiment possible ?

C'est le but des mesures mises en place dans le cadre de la transition énergétique :

- MaPrimeRénov'
- Certificats d'Économies d'Énergie
- Eco-prêt à taux zéro

L'objectif est d'encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovations énergétiques qui à la fois bénéficient à l'environnement et leur permettent de réaliser d'importantes économies sur leurs factures d'énergie.

En 2023, après plus de 10 années passées au service des porteurs de projets, nous avons souhaité donner un nouveau souffle à notre service Green Solutions pour vous accompagner, vous professionnels, dans cette transition énergétique dont vous êtes en plein cœur, en tant qu'installateurs.

**Notre objectif ?** Devenir le partenaire privilégié des installateurs RGE engagés, et vous permettre d'accompagner vos clients particuliers à chaque étape de leur projet.

*La nature vous dira merci, vos clients aussi !*

# Green Solutions, c'est votre partenaire spécialiste de la rénovation énergétique

C'est pourquoi nous souhaitons vous donner les clefs pour aider vos clients à réaliser leurs travaux de rénovation énergétique, **notamment à travers ces 4 notions :**



**Inform**er et **Sensibiliser**  
sur l'importance de la rénovation énergétique

**Simplifier**  
les démarches administratives

**Accompagner**  
vos démarches au quotidien

# Les bénéfices

## Pour vos clients particuliers

- Réduire la facture des travaux
- Économiser tout au long de l'année grâce à des équipements plus performants et moins énergivores
- Se faire accompagner à chaque étape de leur projet par un interlocuteur dédié, spécialiste de la rénovation énergétique



## Pour vous, les pros

Développé en partenariat avec des installateurs du bâtiment, nous comprenons les défis auxquels vous êtes confrontés lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

**Le service Green Solutions, c'est :**



Toutes les actualités  
de la **rénovation**  
énergétique



Toutes les aides  
éligibles grâce au  
**simulateur de primes**



Chaque client est formé  
et accompagné par  
**2 conseillers dédiés**



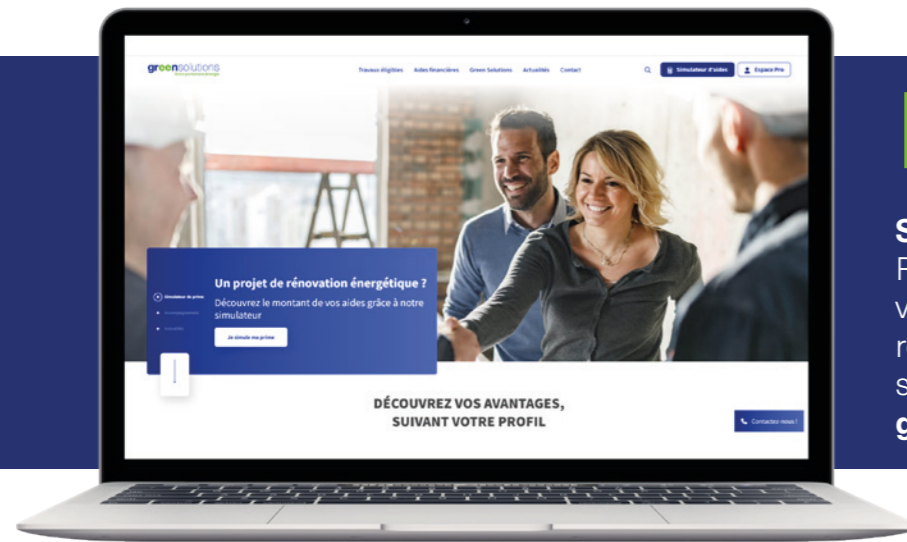
**Une seule démarche** pour  
bénéficier de l'ensemble  
des aides éligibles



**Chaque dossier est**  
**contrôlé** pour garantir le  
paiement des primes



La Prime Energie (CEE)  
est versée à l'installateur  
**sous 15 jours**



# Le +

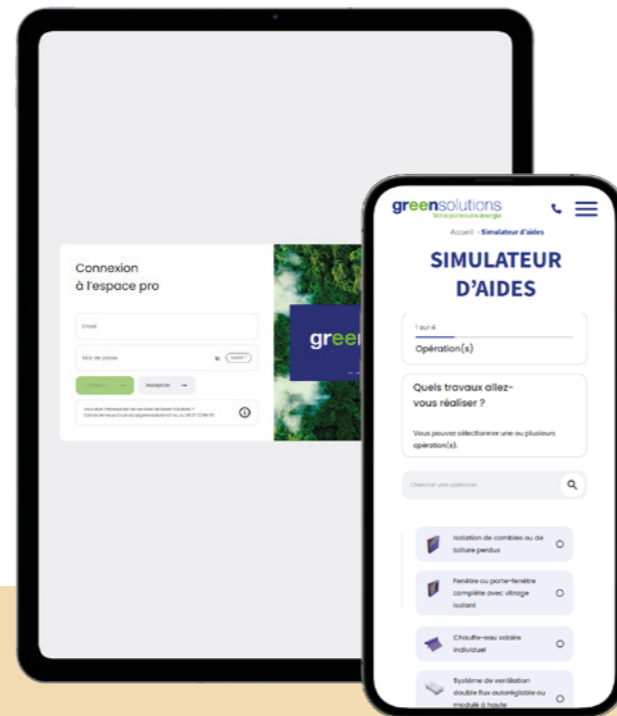
**Simple et efficace !**  
Retrouvez tout ce que vous devez savoir sur la rénovation énergétique et ses actualités sur notre site [greensolutions.fr](http://greensolutions.fr)

## L'espace Green Solutions

Pas encore inscrit ?  
Rendez-vous à l'adresse suivante :

[www.greensolutions.fr](http://www.greensolutions.fr)

En quelques clics, complétez le formulaire avec les renseignements nécessaires. Vous serez recontacté par votre conseiller dédié sous 72h afin de finaliser votre inscription.



### Une fois l'inscription validée

Accédez à votre espace quand vous le souhaitez.  
Parfaitement sécurisé celui-ci vous permettra de :

- **Simuler les aides éligibles** pour renseigner vos clients ou établir un devis.
- **Suivre l'état d'avancement** de tous vos dossiers en cours, pour savoir où vous en êtes et ne manquer aucune étape.
- **Créer votre dossier** MaPrimeRénov' et Prime Energie (CEE) en une seule démarche.
- Votre conseiller dédié vous accompagne dans toutes vos démarches.**

Hotline **06 27 52 64 95**

# Plafonds 2024 applicables aux ménages éligibles



Vous souhaitez renseigner votre client sur les autres aides dont il peut bénéficier ? MaPrimeRénov', Prime Energie (CEE), aides locales, TVA réduite...  
Rendez-vous sur notre site internet [www.greensolutions.fr](http://www.greensolutions.fr)

## Comment savoir si votre client est dans la catégorie des ménages modestes ou très modestes ?

PLAFONDS DE RESSOURCES 2024 POUR LES AIDES DE L'ANAH...

Nombre de personnes composant le ménage	... en Île de France			... hors Île de France		
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Très modestes	Modestes	Intermédiaires
1	23.541 €	28.657 €	40.018 €	17.009 €	21.805 €	30.549 €
2	34.551 €	42.058 €	58.827 €	24.875 €	31.889 €	44.907 €
3	41.493 €	50.513 €	70.382 €	29.917 €	38.349 €	54.071 €
4	48.447 €	58.981 €	82.839 €	34.948 €	44.802 €	63.235 €
5	55.427 €	67.473 €	94.844 €	40.002 €	51.281 €	72.400 €
Par personne supp.	+ 6.970 €	+ 8.486 €	+ 12.006 €	+ 5.045 €	+ 6.462 €	+ 9.165 €

# 1 Simulez vos aides



## Au cours de votre premier contact avec vos clients

Conseillez des produits performants et éligibles au dispositif Green Solutions. Grâce à votre Espace Pro, simulez le montant de l'aide MaPrimeRénov' et de la Prime Energie (CEE) en fonction des travaux à réaliser chez votre client.

## Le Coup de Pouce

Le Coup de Pouce est un dispositif mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il a pour objectif d'aider les ménages à réaliser des travaux performants en matières d'économie d'énergie dans leur logement. Seuls les professionnels RGE peuvent faire bénéficier du Coup de Pouce à leur client.

Green Solutions, grâce à son partenariat avec Drapo, est signataire de la Charte Coup de Pouce. Cela signifie, qu'à la différence d'autres organismes, nous pouvons vous faire bénéficier de ce dispositif dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies.

	Ménages intermédiaires et classiques	Ménages modestes et très modestes
→ PAC air/eau	2 500 €	4 000 €
→ Chaudière à bois		
→ Chaudière à granulés		

## Vous avez parfaitement conseillé votre client et vous avez obtenu son feu vert pour les travaux ?

Grâce à Green Solutions, vous pouvez déclarer votre chantier en quelques clics seulement sur votre Espace Pro. [www.greensolutions.fr](http://www.greensolutions.fr)

## Le +

### Un service digitalisé qui mise sur l'humain !

- **Un service simplifié grâce au digital :** Saisissez simplement les informations essentielles sur votre client et le système se chargera de l'informer que vous avez pris en charge son dossier.
- **Un accompagnement personnalisé :** Tout au long de votre projet, vous êtes accompagné par 2 conseillers dédiés, spécialistes de la rénovation énergétique.



# 2 Déclarez votre chantier

## NOUVEAU

	Ménages intermédiaires et classiques	Ménages modestes et très modestes
→ PAC eau/eau	5 000 €	5 000 €
→ Système Solaire Combiné		
→ Poêle à bois*	500 €* / 800 €* (selon ménage)	800 €* / 500 €* (selon ménage)
→ Poêle à granulés*		
→ Insert, foyer fermé*		

\* Dans le cadre d'un remplacement de chauffage au charbon

## Bon à savoir

Pour que le dossier soit valide, votre déclaration de chantier doit être réalisée avant l'acceptation du devis. Votre rôle moteur est indispensable. **Aucune anti-dation ne sera possible, pensez-y !**

# Déposez vos documents



## Déposez vos documents

Pour constituer votre dossier de demande d'aide MaPrimeRénov' et de Prime Energie (CEE), nous avons besoin de quelques documents :

- Le devis signé
- La copie de la facture, avec mention spécifique pour la déduction de la Prime Energie (CEE)
- L'avis d'Impôts du bénéficiaire

Attention, selon le type de travaux réalisés, d'autres documents peuvent vous être demandés.

### Bon à savoir

Pour que votre dossier soit valide, pensez à indiquer sur votre facture les renseignements ci-dessous :

- **Coordonnées complètes du client** : nom et prénom, adresse du logement principal et adresse du chantier (si différentes)
- **Informations sur le bâtiment** : type de bâtiment, année de construction
- **Désignation des travaux** : type de matériel, marque et référence du produit
- **Informations complémentaires** : date de début et de fin du chantier, cachet de votre entreprise et votre signature
- **Mentions obligatoires** pour déclarer votre partenaire mandataire

Besoin d'aide ?  
Rendez-vous à l'adresse suivante :

[guide.drapo.com](https://guide.drapo.com)

## Le +

Votre Référent Technique est chargé de contrôler ces documents sous 72h à chaque étape de votre projet, afin de garantir la conformité du dossier et donc le bon paiement de MaPrimeRénov' et de votre Prime Energie (CEE).



## Vous avez terminé votre chantier ?

Rendez-vous sur votre Espace Pro et signez électroniquement l'attestation de fin de travaux. C'est un document indispensable qui permet :

- D'attester de la réception du chantier et de sa bonne réalisation
- De justifier de l'installation du matériel déclaré et donc de l'économie d'énergie réalisée

### Bon à savoir

La prime ne pourra vous être versée qu'après validation complète de votre dossier. Plus vite vous enverrez les éléments et signerez votre attestation de fin de travaux, plus vite votre dossier pourra être vérifié et validé !

### Un dossier complet = Un dossier validé

Il est possible que votre dossier soit soumis à un contrôle sur site, dit contrôle COFRAC pour attester de la bonne réalisation des travaux.

**Le chantier est terminé, le dossier est complet.  
C'est parfait. Vous pouvez maintenant bénéficier de votre prime !**

Une fois votre dossier complété et contrôlé par votre Référent Technique, il sera transmis aux organismes respectifs pour paiement.

Vous recevrez le montant de la Prime Energie (CEE) par virement bancaire sous 15 jours. Concernant MaPrimeRénov', l'aide sera versée par l'ANAH directement au bénéficiaire.

# 4 Signez l'attestation de fin de travaux

# 5 Recevez vos aides

# Le Groupe RICHARDSON

Face à la demande de produits métallurgiques et sidérurgiques, Charles Francis Green Richardson fonde en **1855**, une entreprise qui saura conserver son nom au fil des âges : **RICHARDSON**.

Le Groupe RICHARDSON est devenu le **leader de la distribution spécialisée de matériel** de chauffage, climatisation, salle de bains, carrelage, plomberie et matières plastiques, tout en restant **une entreprise familiale française**.

Après plus de 160 ans et 6 générations, RICHARDSON compte désormais **près de 120 points de vente** répartis au travers d'enseignes spécialisées, avec un engagement commun : **vous offrir le meilleur !**

RICHARDSON, c'est aujourd'hui **plus de 2 000 collaborateurs à votre service !** Et parce que chaque projet est unique, nos conseillers prennent le temps de vous rencontrer, de vous écouter et de vous accompagner à chaque étape. Leur mission, **construire le projet qui vous ressemble au meilleur rapport qualité-prix**. Les atouts de l'accompagnement RICHARDSON : des conseils en aménagement, des réponses techniques et la mise en relation avec des installateurs qualifiés.

Le Groupe RICHARDSON s'engage également à un **meilleur respect de l'environnement** et étudie chaque année de nouveaux moyens d'**améliorer ses propres actions**. Nous avons déjà fait le choix d'imprimer l'ensemble de nos brochures et catalogues nationaux sur du **papier 100% recyclé**, de choisir d'être accompagné par des **entreprises éco-responsables**, ou encore de **privilégier les partenaires locaux**.



## Informations de connexion et contact

**Identifiant :**

.....

**Mot de passe :**

.....

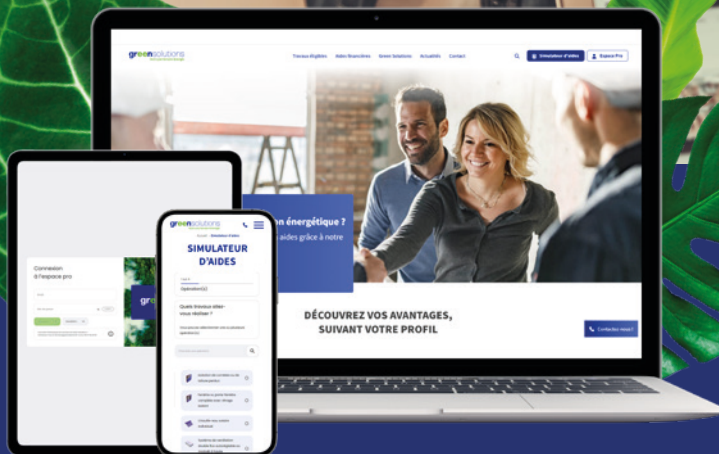
**Contact**

**Laurent LAGOZNY**

Animateur Réseau

☎ **06.16.81.16.23**

✉ **laurent.lagozny@richardson.fr**



Mise à jour - Janvier 2024  
Retrouvez-nous sur  
notre **site web**  
[www.greensolutions.fr](http://www.greensolutions.fr)



**Hotline**

**06 27 52 64 95**

Photos non contractuelles. Sous réserve d'erreurs typographiques.  
RICHARDSON Siège social : 2 place Gantès - 13002 Marseille - SAS au capital de 15 300 000 €  
064 800 958 RCS Marseille - APE 4674B - N° TVA intracommunautaire : FR 11 064 800 958

**greensolutions**  
Votre partenaire énergie

